

# RandissimO Programme des randonnées

## RANDONNÉES PÉDESTRES ET CYCLO SOUMISES AU PASS SANITAIRE

Pour des raisons sanitaires, il n'y aura aucun ravitaillement (*ni boisson, ni nourriture*).



Accessible marcheurs



Accessible poussette



Accessible PMR en joëlette



Circuit vélo



Kilométrage du parcours

Période du parcours

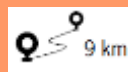


après midi



## Samedi 11 septembre 2021

### SAINT LUMINE DE CLISSON :



*« Patrimoine et cultures »*

La commune de Saint Lumine propose une randonnée pédestre familiale qui chemine entre le bourg et les villages à travers le vignoble et la campagne. A partir de 18h30, repas champêtre (menu complet à 7 €) avec guinguette musicale et festive.

**Samedi 11 septembre : départ encadré à 15h**

Départ du complexe sportif des Garennes à SAINT LUMINE DE CLISSON



**PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE**

**RESTAURATION**

**Samedi soir**

**Saint Lumine de Clisson**

Guinguette - repas champêtre  
Rendez-vous à l'Espace des Garennes (complexe sportif) pour un repas convivial et musical...  
Service assuré à partir de 18h30. Menu complet (grillades, fromage, dessert) à 7 €.



Réservations possibles pour le repas par mail : [k.montailler@saintluminedeclisson.com](mailto:k.montailler@saintluminedeclisson.com) ou au 06.03.43.27.65

# Dimanche 12 septembre 2021

GÉTIGNÉ :



17. Km  
12 Km



## «Circuit des petites chapelles»

Un itinéraire dédié aux amoureux de la nature et adeptes des grands parcours du dimanche matin. Ce circuit propose un parcours sur les bords de Sèvre et dans la campagne entre prairies et villages.

**Dimanche 12 septembre : départs libres de 8h à 9h pour 17 Km et de 8h30 à 9h30 pour 12 Km**

Départ de l'Espace Bellevue à GETIGNE



MONNIÈRES :



8 km



## «Balade d'un moulin à l'autre»

Un circuit familial qui oscille entre villages, moulins et vignoble. Ce parcours est accessible aux PMR avec joëlette (prêt gratuit uniquement sur réservation au 06 60 33 65 02)

**Dimanche 12 septembre : départs libres de 9h à 10h**

Départ du parking de la mairie (rue de la poste) à MONNIERES



GORGES :



7Km



## «Gorges intra-muros»

La commune propose un itinéraire familial (non accessible poussettes) qui oscille entre le bourg et les rives de la Margerie.

**Dimanche 12 septembre : départ encadré à 14h30**

Départ du complexe sportif de la Margerie







# CIRCUIT VÉLO GRATUIT

**DIMANCHE 12 SEPTEMBRE**

**VIEILLEVIGNE À VÉLO**



*matin*



► **22 Km / 44km**

Le Comité des Fêtes propose 2 circuits qui font le tour de la commune entre villages et campagne.

**Départs libres de 9h à 10h30**

**Lieu : Salle Lamoricière (derrière la mairie)  
à VIEILLEVIGNE.**

## Règlement

### Organisation et déroulement des circuits pédestres :

- **La présentation du pass sanitaire sera exigée au moment des inscriptions\*.**
- **Il s'agit de randonnées pédestres à allure libre sans compétition** et ne donnant pas lieu à un classement à l'arrivée.
- **Chaque randonneur participe sous sa propre responsabilité, dans le respect des règles du code de la route** et doit être couvert par une **assurance personnelle de responsabilité civile.**
- Chaque randonneur participe, en connaissance de ses capacités physiques et si son dossier médical ne comporte aucune contre-indication sur la pratique sportive. **La participation vaut déclaration de bonne santé.**
- Les **circuits pédestres** (hormis Saint Lumine de Clisson) **ne sont pas adaptés à la promenade avec une poussette**, préférez plutôt le porte-bébé. Les participants doivent choisir un circuit dont le kilométrage est adapté à leurs capacités. Les départs des circuits se font dans les créneaux horaires indiqués sur le programme.
- **Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent et munis d'une autorisation parentale** (signature au consentement pour les soins).
- **Les parcours pédestres se font librement sur des circuits balisés et sécurisés aux horaires mentionnés dans le programme.** Certains circuits sont encadrés par des bénévoles qui ouvrent et ferment la marche.
- **Les randonnées pédestres sont gratuites.** Les **inscriptions obligatoires** débutent une demi-heure avant l'horaire de départ mentionnée dans le programme. La signature des participants sur la fiche d'inscription atteste qu'ils ont bien pris connaissance du règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.

### 3) Organisation et déroulement des circuits vélos

- **La présentation du pass sanitaire sera exigée au moment des inscriptions\*.**
- **Chaque cycliste participe sous sa propre responsabilité**, dans le respect des règles du code de la route et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.
- Chaque cycliste participe, en connaissance de ses capacités physiques et si son dossier médical ne comporte aucune contre-indication sur la pratique sportive. **La participation vaut déclaration de bonne santé.**
- **Les départs se feront librement** (sans encadrement sur le parcours) entre 9h et 10h30.
- Les **carrefours** seront protégés par la présence de **commissaires de routes** et par une **signalétique adaptée**.
- **Les randonnées vélo sont gratuites.** Les **inscriptions** sont **obligatoires**. La signature des participants sur le formulaire d'inscription atteste qu'ils ont bien pris connaissance du règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.
- Le **port du casque** est **vivement conseillé** ainsi que le **gilet jaune**, notamment pour les adultes accompagnés d'enfants.
- **Le protocole sanitaire en vigueur devra être respecté.**

### 3) Dispositif de sécurité et responsabilité

- La sécurité de chaque circuit est assurée par son entretien, par une signalétique d'avertissement et par la **présence de commissaires de routes aux endroits nécessaires**.
- Les accompagnateurs seront munis d'une **trousse de premiers secours**.
- La responsabilité de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, des communes et associations partenaires ne saurait être engagée, si toute personne, pour une raison ou une autre, s'écarte du circuit balisé, utilise un autre parcours, pratique le parcours en dehors des horaires annoncés ou décide d'écourter sa randonnée en utilisant un autre itinéraire.
- Tout incident survenu pendant la randonnée ne saurait engager la responsabilité de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, ni des communes et associations partenaires.

**\* Le « pass sanitaire » concerne exclusivement les personnes majeures et consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :**

**1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :**

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

**2. Le certificat de test négatif de moins de 72 heures**

**3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.**